



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 14 novembre 2017

– 9^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
 - M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 2
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l’organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Salifou Karimou Aichatou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseure linguistique

Un huis clos est décrété de 16 h 10 à 16 h 40 pour discussions du point 15 (A-29-1842).

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant :
 - A-33-1113 Service des ressources matérielles – Centre Tétreaultville – réfection partielle de la toiture – contrat de gré à gré
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Ouverture de l'école Saint-Gérard
- retirer l'article suivant :
 - A-11-106 Services éducatifs – cours d'été 2017 et examens de reprise

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Ouverture de l'école Saint-Gérard

- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- * 7- DG-02-374 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018
 - * 8- DG-02-380 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
 - * 9- DG-02-382 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
 - 10- DG-02-385 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont
 - 11- DG-02-386 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA)

- * 12- DG-02-387 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018
- * 13- DG-02-388 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Laurier – année 2017-2018
- * 14- DG-02-389 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'Académie De Roberval – année 2017-2018
- 15- A-29-1842 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant
- 16- A-29-1844 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification aux plans de l'effectif 2017-2018
- 17- A-31-3299 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) – appel d'offres 24-487P1 – attribution d'un contrat
- 18- A-31-3302 Service des ressources financières – école Sainte-Catherine-de-Sienne – démolition complète – appel d'offres 25-2464P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-3307 Service des ressources financières – produits d'outillage et d'équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs – École des métiers de la construction de Montréal – appel d'offres 27-521P – renouvellement de l'entente pour une deuxième année additionnelle
- 20- A-31-3312 Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d'eau) – appel d'offres 15-245P – attribution d'un contrat

- 21- A-31-3313 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architecture pour le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier – appel d’offres 24-486P1 – attribution d’un contrat
- 22- A-32-184 Service des technologies de l’information – attribution d’un contrat de gré à gré au manufacturier Apple – acquisition de tablettes numériques iPad
- 23- A-32-185 Service des technologies de l’information – transformation d’un poste d’opérateur informatique au Service des technologies de l’information – demande de modification au plan de l’effectif en cours d’année
- * 24- A-33-1111 Service des ressources matérielles – signature d’un addenda au bail liant la Commission scolaire de Montréal et Gestion Plaza Côte-des-Neiges pour la location de l’immeuble sis au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, et ce, pour les besoins du centre Pauline-Julien et de l’École des métiers des Faubourgs-de-Montréal
- 25- A-33-1113 Service des ressources matérielles – centre Tétraultville – réfection partielle de la toiture – contrat de gré à gré
- * 26- A-34-2901 Service du secrétariat général – nomination à un comité de travail – 2017-2018 – modification
- * 27- A-34-2902 Service du secrétariat général – projet de vente au centre de la petite enfance La Ruche – parcelle de terrain située au 3320, rue Hochelaga
- 28- A-34-2885 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017
- 29- A-34-2886 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017
- 30- A-34-2887 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017
- 31- A-34-2888 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017
- 32- A-34-2890 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 33- A-34-2891 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

- 34- A-34-2892 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 35- Information :
- a) INF-742 Étude – potentiel d’installation d’unités préfabriquées (modulaires)
 - b) INF-743 Service des technologies de l’information – bilan d’utilisation de la mesure ministérielle 50760 pour l’année 2016-2017 et proposition d’utilisation de la mesure 50760 pour l’année 2017-2018
 - c) A-33-1112 Service des ressources matérielles – proposition de jumeler les deux agrandissements, prévus aux écoles Lucille-Teasdale et La Voie, en un seul nouveau bâtiment
- 36- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 22 novembre 2017
- 37- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 octobre 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Affaires nouvelles

a) Ouverture de l'école Saint-Gérard

Mme Harel Bourdon mentionne qu'elle a assisté, le matin même, à l'ouverture de l'école Saint-Gérard en compagnie du commissaire Kenneth George. Elle demande à Mme Francyne Fleury de transmettre leurs félicitations à la directrice de l'école, Mme Louise Beauchamp, pour l'organisation de l'arrivée des élèves et de l'équipe-école dans le bâtiment reconstruit et elle signale qu'une inauguration officielle de l'école sera organisée prochainement.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite

Le commissaire Kenneth George souhaite qu'une solution soit trouvée en ce qui a trait aux services offerts cette année à l'annexe La Passerelle, rattachée à l'école Victor-Doré. Il souligne l'importance de s'interroger sur la pertinence des services, des conditions requises pour que les services offerts soient efficaces et du lieu où les offrir, en tenant compte du nombre d'élèves touchés.

Par la suite, M. Claude Daviau indique que la CSDM ira de l'avant dans la mise en œuvre de son plan d'engagement vers la réussite.

M. Daviau signale également qu'il enverra à l'ensemble du personnel de la Commission scolaire une lettre sur le concept de l'inclusion, comme il l'avait fait l'année dernière, en vue de la journée pédagogique institutionnelle. La discussion porte ensuite sur la tenue de cette journée pédagogique institutionnelle.

b) Budget 2017-2018 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

Il est rappelé que les états financiers 2016-2017 seront présentés à la séance du Conseil des commissaires du 22 novembre 2017.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait le point sur la question des signalements relatifs à la qualité de l'air à la CSDM, précisant que tous les signalements santé reçus ont été traités ou sont en cours de traitement.

Sur le dossier de la délocalisation du centre administratif et de l'annexe, M. Ouimet précise que la Direction générale est consciente du fait que les employés attendent avec impatience de connaître leur prochain lieu de travail. Il assure que dès que ce sera possible, une rencontre sera prévue pour les informer. Les membres du comité exécutif discutent ensuite des étapes de la négociation dans ce dossier.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Les membres du comité exécutif discutent des différents éléments présentés dans le tableau d'avancement des projets d'agrandissement. La question de la circulation de l'information sur les travaux en cours, notamment au moyen de lettres et d'*Info-Travaux*, est soulevée. Il est convenu que le plan de communication pourra être présenté aux membres du comité de parents, aux conseils d'établissement et aux comités de quartier.

Par la suite, M. Marc Prescott souligne qu'il faut s'attendre à une forte augmentation des inscriptions dans les classes d'accueil, une vague d'immigration étant prévue en provenance de l'Amérique latine.

Enfin, la présidente insiste sur l'importance de s'assurer que le conseil d'établissement de chaque école inscrite au PTRDI a été consulté.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

Mme Harel Bourdon mentionne qu'elle a écrit à la nouvelle mairesse et qu'elle sollicite une rencontre avec elle le plus tôt possible pour discuter de cette question.

- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

Il est mentionné qu'une réserve de 2 millions de dollars pour des projets institutionnels est prévue et que la liste des projets est en cours d'approbation.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

*7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-374 en date du 7 novembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-380 en date du 25 novembre 2017
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-382 en date du 27 octobre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont

Document déposé : Rapport DG-02-385 en date du 1^{er} novembre 2017
de M. Alain Gravel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la deuxième orientation du plan stratégique de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Des partenariats au service de la réussite*;

CONSIDÉRANT que le Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont est un organisme communautaire qui accompagne les familles et la communauté du quartier dans leur prise en charge pour améliorer leurs conditions de vie;

CONSIDÉRANT que le Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont a, au fil du temps, acquis des compétences et une expertise particulière en matière d'aide aux devoirs et a mis en place des mécanismes d'évaluation en plus d'offrir aux élèves des services de très bonne qualité;

CONSIDÉRANT le souhait des directions des dix écoles primaires de poursuivre leur partenariat de qualité avec l'organisme le Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont;

CONSIDÉRANT la somme de la mesure Aide individualisée (15021) à attribuer aux dix écoles participantes, soit 117 526 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT la directive du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER et d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré de 117 526 \$ à l'organisme à but non lucratif le Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont pour des services d'aide aux devoirs offerts dans dix écoles primaires, le tout conformément à l'article 111 du *Règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et au paragraphe 4 de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- 2° de DEMANDER au Secrétariat général de remplir, pour ledit contrat de services de gré à gré, le formulaire de reddition de comptes du Conseil du trésor;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

11.

Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA)

Document déposé : Rapport DG-02-386 en date du 1^{er} novembre 2017
de M. Sylvain Catafard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la deuxième orientation du plan stratégique de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Des partenariats au service de la réussite*;

CONSIDÉRANT que le Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA) est un organisme communautaire dont la mission est d'organiser des activités éducatives afin de favoriser l'intégration et l'autonomisation des adultes tout en intervenant sur des problèmes présents chez les jeunes et les familles dans le quartier;

CONSIDÉRANT le souhait des directions des treize écoles primaires de poursuivre leur partenariat de qualité avec l'organisme CRECA;

CONSIDÉRANT la somme de la mesure Aide individualisée (15021) à attribuer aux treize écoles participantes, soit 183 490 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT la directive du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER et d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré de 183 490 \$ à l'organisme à but non lucratif Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA) pour des services d'aide aux devoirs offerts dans treize écoles primaires des quartiers Ahuntsic et Saint-Michel, le tout conformément à l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et au paragraphe 4 de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

- 2° de DEMANDER au Secrétariat général de remplir, pour ledit contrat de services de gré à gré, le formulaire de reddition de comptes du Conseil du trésor;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

*12. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-387 en date du 1^{er} novembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*13. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Laurier – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-388 en date du 2 novembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*14. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'Académie De Roberval – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-389 en date du 7 novembre 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service de la gestion de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant

Document déposé : Rapport A-29-1842 en date du 25 octobre 2017
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée;

CONSIDÉRANT les conditions imposées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la personne concernée;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'article 5-7.08 de l'entente locale entre la CSDM et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCEPTER le rapport soumis;

2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures.

16. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification aux plans de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1844 en date du 6 novembre 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services de psychoéducation à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins additionnels occasionnés par les nombreuses inscriptions d'élèves à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA);

CONSIDÉRANT les besoins additionnels de maintenance occasionnés par la présence du service de garde dans les nouveaux locaux prêtés à l'école Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau du secrétariat à l'école Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 ou au fonds 7 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 10 %, de psychoéducateur à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-170-7-23140-140;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de technicien en administration à l'EMICA et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-478-1-21120-160;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de technicien en organisation scolaire à l'EMICA et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-478-1-21160-160;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'aide-concierge à l'école Félix-Leclerc et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-134-1-63000-170;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d'agent de bureau classe I à l'école Honoré-Mercier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-287-1-21120-150;
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel professionnel syndiqué (résolution 8 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017);
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

17. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) – appel d'offres 24-487P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3299 en date du 2 novembre 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux soumissions, toutes déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des deux soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront financées par l'ajout d'espace pour la formation professionnelle (Mesure 50512), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). En cas de refus du MEES, le projet sera financé par le budget d'acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage (MAO) de la formation professionnelle;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 180 000,00 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel + Associés Architectes / BGLA inc.*, pour des services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Sainte-Catherine-de-Sienne – démolition complète – appel d'offres 25-2464P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3302 en date du 6 novembre 2017 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la démolition complète de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2017-2018 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 850 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Indusco Isolation inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la démolition complète de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – produits d'outillage et d'équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs – École des métiers de la construction de Montréal – appel d'offres 27-521P – renouvellement de l'entente pour une deuxième année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-3307 en date du 14 novembre 2017 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 13 juin 2016 à *Quincaillerie Notre-Dame inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement devait prendre fin le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente à compter du 15 novembre 2017 jusqu'au 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que *Quincaillerie Notre-Dame inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, aux mêmes conditions et aux prix indiqués dans la soumission;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 19 601,72 \$ plus taxes à *Quincaillerie Notre-Dame inc.* pour des produits d'outillage et d'équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs, pour une deuxième année additionnelle de renouvellement.

20.

Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d'eau) – appel d'offres 15-245P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3312 en date du 2 novembre 2017 de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou plusieurs soumissionnaires spécialisés en intervention d'urgence et en travaux après sinistre où uniquement l'eau est en cause, qui pourront collaborer au maintien, à la reconstruction et à la restauration d'environ 270 bâtiments (actifs ou excédentaires) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 4 402 338 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et que deux soumissions ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

- 1- *Roland Grenier Construction*
- 2- *Groupe Dryco inc. / Les Constructions Serbec inc.*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 3 694 182,80 \$ plus taxes à *Roland Grenier Construction ltée*, et *Groupe Dryco inc. / Les Constructions Serbec inc.*, pour des services en intervention d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d'eau). Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 3 694 182,80 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

21. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architecture pour le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-486P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3313 en date du 13 novembre 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architecture afin de réaliser le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même deux sources de financement soit, l'ajout d'espace pour le Service régional de scolarisation EHDAA (Mesure 50513) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 580 309 \$ plus taxes en honoraires au consortium composé de *Marosi Troy architectes* et de *Labbé Architecte inc.*, pour des services professionnels en architecture pour le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres ;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat de gré à gré au manufacturier Apple – acquisition de tablettes numériques iPad

Document déposé : Rapport A-32-184 en date du 9 novembre 2017
de M. Marc Croteau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les écoles et les centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'acquisition de tablettes numériques *Apple*;

CONSIDÉRANT qu'*Apple* a été précurseur dans le développement et la mise en marché des tablettes numériques dans les classes et est reconnu tant pour la convivialité de ses équipements que pour la diversité de son offre logicielle;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a développé une expertise spécifique pour le déploiement et la gestion des tablettes *Apple* puisqu'à ce jour, la très grande majorité des tablettes utilisées par les écoles et les centres de la CSDM sont des tablettes *Apple*;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a concentré ses efforts sur la gestion des tablettes *Apple* et ne dispose pas encore de l'expertise nécessaire à l'introduction d'une autre technologie;

CONSIDÉRANT qu'*Apple* est fournisseur unique de ses produits et offre une structure tarifaire prédéterminée pour les besoins des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pourrait mener à des coûts d'acquisition plus importants que ceux déjà offerts par *Apple* pour le milieu de l'éducation, puisque ce mode d'attribution impliquerait nécessairement un tiers, un revendeur ou un distributeur;

CONSIDÉRANT que l'esprit de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) vise une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée par le MEES permettant à la CSDM de ne pas recourir à un regroupement d'achats pour l'acquisition de tablettes numériques financées par la mesure 50760;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information, conjointement avec le Bureau des approvisionnements et les Services éducatifs, à l'effet d'attribuer un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* pour l'acquisition de tablettes numériques en réponse aux besoins exprimés par les écoles et les centres de la CSDM d'ici le 30 juin 2018, pour une somme maximale de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT le motif 4 de l'article 13 de la LCOP qui permet à un organisme public d'attribuer un contrat de gré à gré lorsqu'il estime qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) participe actuellement au groupement d'achats de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) pour la fourniture des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que celle des équipements audiovisuels et des solutions numériques interactives, et que les tablettes ne font pas partie des équipements informatiques couverts par ces ententes;

CONSIDÉRANT qu'un tel contrat de gré à gré doit faire l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor et sera publié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), car il excède 25 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple*, pour une somme maximale de 600 000 \$ plus taxes, pour la fourniture de tablettes *Apple* d'ici au 30 juin 2018;
- 2° de CONFIER au Bureau des approvisionnements le mandat de publier ce contrat au SEAO;
- 3° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;
- 4° de DEMANDER au Secrétariat général de procéder à la reddition de comptes auprès du Secrétariat du Conseil du trésor.

23. Service des technologies de l'information – transformation d'un poste d'opérateur informatique au Service des technologies de l'information – demande de modification au plan de l'effectif en cours d'année

Document déposé : Rapport A-32-185 en date du 14 novembre 2017 de Mme Lucie Perreault et de M. Michel DeRoy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins réalisés par le Service des technologies de l'information conjointement avec l'école Sophie-Barat et le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR le poste d'opérateur en informatique 4 jours par semaine au plan d'effectif du Bureau des infrastructures et du centre de services (BICS) du Service des technologies de l'information;
- 2° de CRÉER un poste d'opérateur en informatique 5 jours par semaine au plan d'effectif du BICS du Service des technologies de l'information;
- 3° de DEMANDER au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de réaliser les démarches visant la dotation du poste créé.

*24. Service des ressources matérielles – signature d'un addenda au bail liant la Commission scolaire de Montréal et Gestion Plaza Côte-des-Neiges pour la location de l'immeuble sis au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, et ce, pour les besoins du centre Pauline-Julien et de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1111 en date du 31 octobre 2017 de Mme Marie-Laure Detroye et de M. Dominic Giguère concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

25. Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – réfection partielle de la toiture – contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1113 (version corrigée) en date du 16 novembre 2017 de Mme Soulef Haddadi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 3 octobre 2012, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) attribuait à l'entrepreneur *Poulin et Bureau inc.* un contrat d'une valeur de 212 426,00\$, pour le projet de réfection de la toiture du 8300, rue du Teck, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'après la fin des travaux, des problématiques d'odeurs persistantes dans certains locaux ont été signalées à plusieurs reprises par les usagers du 8300, rue du Teck;

CONSIDÉRANT que lors des ouvertures exploratoires, il a été constaté que l'isolant humide était la source des odeurs constatées dans le bâtiment. Selon les experts de la firme CLEB (*Patenaude Trempe Van Dalen inc.*) la source d'infiltration d'eau provenait des joints de maçonnerie de la cheminée;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que la réfection de la cheminée ne faisait pas partie du contrat de *Poulin et Bureau inc.* qui a procédé à la réfection de la toiture en 2012, le Service des ressources matérielles n'a pas pu faire appel à sa garantie;

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 septembre 2017, le Service des ressources matérielles octroie un contrat gré à gré à *Poulin et Bureau inc.* pour effectuer les travaux de démolition de la toiture et de réfection de la cheminée (lot 1), comme recommandé par la firme CLEB, afin de conserver la garantie sur les bassins adjacents et celle sur les composantes des parapets qui ne sont pas à démolir;

CONSIDÉRANT que suite à la démolition, une phase de reconstruction (lot 2) est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'étant donné la garantie des ouvrages adjacents détenue par *Poulin et Bureau inc.* et la nature urgente des travaux afin d'assurer l'intégrité du bâtiment et le confort des usagers, il est dans l'intérêt public de conclure un contrat de gré à gré avec ce même entrepreneur;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER à l'entrepreneur *Poulin et Bureau inc.* un contrat de gré à gré, dont la valeur est indiquée dans le présent rapport, pour la réfection partielle de la toiture du 8300, rue du Teck;
- 2° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer ce contrat;

3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour le contrat mentionné ci-dessus, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial de ce contrat.

*26. Service du secrétariat général – nomination à un comité de travail – 2017-2018 – modification

Document déposé : Rapport A-34-2901 en date du 30 octobre 2017 de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*27. Service du secrétariat général – projet de vente au centre de la petite enfance La Ruche – parcelle de terrain située au 3320, rue Hochelaga

Document déposé : Rapport A-34-2902 (version corrigée) en date du 2 novembre 2017 de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2885 en date du 31 octobre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2886 en date du 31 octobre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2887 en date du 30 octobre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2888 en date du 30 octobre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2890 en date du 6 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2891 en date du 6 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2892 en date du 6 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Information

- a) INF-742 Étude – potentiel d'installation d'unités préfabriquées (modulaires)
- b) INF-743 Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 pour l'année 2016-2017 et proposition d'utilisation de la mesure 50760 pour l'année 2017-2018
- c) A-33-1112 Service des ressources matérielles – proposition de jumeler les deux agrandissements, prévus aux écoles Lucille-Teasdale et La Voie, en un seul nouveau bâtiment

36. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 22 novembre 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 novembre 2017.

37. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 45.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 novembre 2017.